

Séance du vendredi 31 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trente et un mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur EVRARD Jean-Marc, Maire.

Membres présents :

Mr EVRARD Jean-Marc, Mme TROLLE Annie, Mr LAMOISE Jean-Claude, Mr VAN DAELE Patrick, Mr HERMENT Maurice, Mme DELATTRE Corinne, Mr CNUUDE Philippe, Mme DELORMEL Brigitte

Membres absents :

- Mr GSCHWIND Henri
- Mme BALLU Martine
- Mr GERMAIN Sylvain
- Mme RUCQUOY Cydalia (pouvoir à Mr Evrard)
- Mr MULLIEZ Vianney
- Mr LECOINTE Daniel

ORDRE DU JOUR :

Après accord du conseil, un point concernant le FO3DR et un autre concernant le tarif de la restauration scolaire sont rajoutés.

- ↪ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↪ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↪ Non-valeur sur budget eau
- ↪ Achat et vente de véhicules pour les services techniques
- ↪ Achat de l'Ecce Homo (parcelle AD109)
- ↪ Redevance d'occupation du domaine public électricité
- ↪ Demande de subvention au FO3DR
- ↪ Tarif de la restauration scolaire pour la prochaine rentrée de septembre
- ↪ Point sur la salle des sports
- ↪ Questions diverses

Discussion des points de l'ordre du jour et vote sur chaque point

~~~~~

### **A – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame TROLLE Annie se propose comme secrétaire de séance et est élue à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **C – BUDGET EAU, EFFACEMENT DE DETTE :**

Monsieur le Maire indique qu'à la suite des informations adressées par la Trésorerie, il convient de passer en non-valeur certaines créances détenues par la mairie sur le budget eau.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés (9 Voix POUR) :

- **approuve** les admissions en non-valeur présentées par le comptable le 17/04/2019 pour la somme de 133,01 € et le 18/03/2019 pour la somme de 485,17 € soit au total 618,18 € (six cent dix-huit euros et dix-huit cents).
- **Décide** d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2019/25**

## **D – ACHAT ET VENTE DE VEHICULES POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le véhicule communal est tombé en panne. Auto-négoce a proposé un véhicule en état répondant aux besoins de la mairie. En accord avec Monsieur le 3eme adjoint, il a utilisé une partie des fonds affectés aux dépenses imprévues pour acheter ce véhicule. Il a été proposé une somme de mille euros pour la reprise de l'ancien véhicule.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix POUR) :

- **d'approuver** l'achat du véhicule Kangoo immatriculé CD-322-ER pour la somme de 4000 € (quatre mille euros)
- **d'approuver** la vente de l'ancien véhicule Kangoo immatriculé BR-054-YD pour la somme de 1000 € (mille euros)
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives relatives à ces deux opérations et à encaisser le chèque correspondant à la vente de l'ancien véhicule.
- **d'inscrire** cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2019/26**

## **E – DELIBERATION MODIFICATIVE (budget communal)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il ira signer la semaine prochaine l'achat à l'euro symbolique de l'Ecce Homo (parcelle AD109) et il est nécessaire de provisionner les frais (estimation) pour l'acquisition de ce bien et d'effectuer les écritures modificatives suivantes :

| INVESTISSEMENT                 |               |                                                      |               |
|--------------------------------|---------------|------------------------------------------------------|---------------|
| DEPENSES                       |               | RECETTES                                             |               |
| Article (Chapitre) - Opération | Montant       | Article (Chapitre) - Opération                       | Montant       |
| 2113 op 64 : Ecce Homo         | 500,00        | 021 (021) : virement de la section de fonctionnement | 500,00        |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>          | <b>500,00</b> | <b>TOTAL RECETTES</b>                                | <b>500,00</b> |

| FONCTIONNEMENT                                   |             |                                |             |
|--------------------------------------------------|-------------|--------------------------------|-------------|
| DEPENSES                                         |             | RECETTES                       |             |
| Article (Chapitre) - Opération                   | Montant     | Article (Chapitre) - Opération | Montant     |
| 023 (023) : virement à la section investissement | 500,00      |                                |             |
| 615232 (011) entretien réseaux                   | -500,00     |                                |             |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>                            | <b>0,00</b> | <b>TOTAL RECETTES</b>          | <b>0,00</b> |

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (9 voix POUR) :**

- **d'approuver** les écritures budgétaires exposées ci-dessus.
- **d'inscrire** cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2019/27**

#### **F – MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, tels que le Syndicat d'Energie de l'Oise auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 36,59 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par l'application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué et de la population totale issue du recensement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix POUR) :**

- **Décide** d'adopter la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.
- **Décide** d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2019/28**

#### **G – DEMANDE DE SUBVENTION AU FO3DR**

Monsieur le Maire a reçu un courrier de Monsieur Olivier Dassault annonçant son accord pour sa participation à hauteur de 2000 euros pour l'aménagement de la cuisine du presbytère. Afin de finaliser ce soutien, il convient de prendre une nouvelle délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix POUR) :**

- **Sollicite** auprès du Fonds Olivier Dassault pour la Défense et le Développement de la Ruralité une subvention de 2000 € (deux mille euros) afin de participer à l'acquisition du matériel de cuisine pour l'ancien presbytère.
- **Décide** d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2019/29**

#### **H – TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2019-2020**

Conformément au contrat qui lie la commune à la société fournissant les repas en liaison froide à la cantine, une augmentation du prix des repas interviendra à la prochaine rentrée scolaire. Monsieur le Maire indique qu'il convient de répercuter cette hausse au prix des repas facturés.

**Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres élus et représentés (9 voix POUR) :**

- **Décident** de porter le prix unitaire du repas de cantine à 3,90 € à compter du 8 juillet 2019.
- **Décident** d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2019/30**.

#### **I - SALLE DES SPORTS**

A la suite de la réunion du bureau de la CCOP du 28 mai, Monsieur le Maire a eu un nouvel entretien ce vendredi matin 31 mai avec Monsieur Girault, DGS de la CCOP afin d'évaluer l'ensemble des frais de fonctionnement de la salle. Ceux-ci peuvent être estimés d'après la moyenne des trois dernières années.

Un abandon de la déclaration d'intérêt communautaire de la salle pourrait être décidé et voté conjointement par le conseil communautaire et le conseil municipal en contrepartie de l'installation des anciens luminaires de la salle de l'ancien SIVOM de Breteuil rééquipés de

tubes leds. Ce retour de compétence s'accompagnerait d'une régularisation financière au niveau de la CLECT. Ultérieurement, la salle restant occupée par plusieurs associations sportives extérieures, un loyer couvrant les frais de fonctionnement de la salle serait payé par la CCOP.

Ce point ne fait pas l'objet de délibération ce jour mais il est demandé leur avis aux membres du Conseil qui approuvent et invitent Monsieur le Maire à poursuivre dans cette voie.

## **J- DECISION MODIFICATIVE (CERTIFICAT ADMINISTRATIF 1/2019)**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits d'investissements afin de régulariser des écritures comptables (certificat administratif n°1/2019) :

| <b>INVESTISSEMENT</b>          |             |                                |             |
|--------------------------------|-------------|--------------------------------|-------------|
| <b>DEPENSES</b>                |             | <b>RECETTES</b>                |             |
| Article (Chapitre) - Opération | Montant     | Article (Chapitre) - Opération | Montant     |
| 2182-op31 : véhicule           | 4 000,00    |                                |             |
| 020 : dépenses imprévues       | -4 000,00   |                                |             |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>          | <b>0,00</b> | <b>TOTAL RECETTES</b>          | <b>0,00</b> |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité (9 voix POUR)** :

- **approuvent** la décision modificative N°2, régularisant le certificat administratif n° 1-2019
- **décident** d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2019/31**

## **I - QUESTIONS DIVERSES :**

**1/ Inauguration de l'église :** Monsieur le Maire remercie tous les membres du conseil qui ont contribué à la belle réussite de cette journée, que ce soit l'après-midi ou le soir pour le concert avec le chœur De Viris et l'harmonie d'Estrées St Denis

**2/ travaux au presbytère :** les travaux ont commencé très rapidement après l'acceptation des devis. A l'heure actuelle, la grande salle est refaite, l'électricité est en grande partie avancée. Les fenêtres restent à poser au grenier. Les services de la mairie doivent encore terminer la plomberie avec la pose d'un nouveau ballon d'eau chaude, ainsi que la pose de l'escalier d'accès au grenier.

**3/ citystade :** le terrain a été dégagé. Les travaux pourront donc commencer durant l'été.

**4/ route d'accès au cimetière :** les services de la DDT ont procédé à la réfection de la route.

## **5/ Manifestations de la première quinzaine de juillet :**

- 6 heures d'Esquennoy : la course pédestre aura lieu le 7 juillet sur l'itinéraire habituel
- Brocante : se déroulera le 7 juillet sur la place de la mairie, la cour de l'école,
- Fête foraine du samedi 13 au lundi 15 juillet
- Fête du 14 juillet : Rassemblement au cimetière à 14h30, début de la cérémonie à 14h45 suivi du dépôt de gerbe à la Pierre du Souvenir puis du Verre de l'Amitié.

**6/ Réunion de travail avec Monsieur le Sous-Préfet de Clermont :** une réunion de travail est programmée le 7 juin avec Monsieur Chevrier, nouveau Sous-Préfet de Clermont. Un point complet de la situation de la commune sera effectué à cette occasion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h

